



Comprendre la gravité de la crise

Olivier Bonfond & Lydie Gaudier ■ Octobre 2022

Suite à la « reprise » économique chaotique post-covid, à la guerre en Ukraine, mais aussi à des pratiques spéculatives, les prix de l'énergie ont commencé à augmenter depuis le début 2022. Mais le phénomène s'est fortement accéléré ces derniers mois pour atteindre des niveaux inconnus jusqu'ici...

Mis à part quelques grandes entreprises (dont le secteur énergétique mais pas seulement) qui engrangent des surprofits astronomiques sur le dos des consommatrices et consommateurs, cette crise, dont les effets se font déjà sentir, va avoir des conséquences très importantes dans toutes les sphères de la société.

La situation est grave : si des mesures très fortes ne sont pas prises dans les semaines et mois qui viennent, nous fonçons droit vers une catastrophe sociale et économique qui est juste devant nous. Jusqu'à présent, les mesures prises ou annoncées par les différents niveaux de pouvoir, européen, fédéral et régional, sont totalement insuffisantes pour affronter cette nouvelle crise... et l'hiver.

Les solutions existent : parallèlement à des mesures d'urgence, il est indispensable de déployer des politiques structurelles pour assurer des tarifs abordables et stables, pour faire contribuer les entreprises du secteur ayant engrangé des surprofits et pour secteur énergétique dans le giron – et sous contrôle – public.

Ces mesures structurelles, dont la gestion publique de l'énergie (ainsi que des autres stratégies), sont d'autant plus importantes pour deux raisons :

1. Qu'on le veuille ou non, si l'on veut éviter le désastre climatique, 75% (au moins) des réserves de combustibles fossiles doivent rester à jamais dans le sous-sol. Alors que les effets de la destruction des écosystèmes provoqués par deux siècles de capitalisme sont là et que certains sont déjà irréversibles, la sortie rapide des énergies fossiles reste donc une nécessité et une urgence.
2. Qu'on le veuille ou non, les énergies fossiles ne sont pas renouvelables et s'épuisent à grande vitesse. Certains pics de production sont déjà atteints et d'autres le seront bientôt. D'autres chocs énergétiques sont inévitables. Sans préparation, ces chocs provoqueront à nouveau des explosions de prix et/ou des chutes drastiques de la disponibilité en énergie, avec des conséquences sociales et économiques désastreuses. Des réflexions profondes doivent donc se mener sur la sobriété énergétique afin que celle-ci soit décidée démocratiquement, économiquement efficace et de manière socialement juste.

Dans cette analyse, nous nous pencherons sur la gravité de la crise et ses conséquences pour les ménages, les entreprises, le service public et le non-marchand, les finances publiques mais aussi sur l'économie.

Quelles conséquences pour les ménages ?

Commençons par rappeler que la situation était déjà très préoccupante avant l'explosion récente des prix et même avant le covid. Plus d'un ménage sur cinq (21,5 %) était déjà en précarité énergétique en 2020.

Voici comment les factures mensuelles moyennes ont évolué entre fin 2021 et octobre 2022 :

— Gaz : + 240 euros par mois

- Consommation moyenne de 17.000 kWh/an : de 80 à 320 euros **(+240 euros)**
- Prix KWh : fin 2021 : 5 cent KWh ; 2022 : 25 cent KWh (+400%)

— Electricité : +135 euros par mois

- Consommation moyenne de 3.500 kWh/an : de 65 à 200 euros **(+135 euros)**
- Prix KWh fin 2021 TTC : 25 cent KWh ; 2022 TTC : 75 cent KWh (+200%)

— Mazout : + 110 euros par mois

- Consommation moyenne de 2.5000 litres /an : de 110 à 210 euros **(+110 euros)**
- Prix litre 2021 : 55 cent ; 2022 : 1 euros/litre (+ 90%)

— Bois : + 35 euros par mois

- Consommation moyenne de 7 stères par an : de 45 à 80 euros **(+35 euros)**
- Prix stère fin 2021 : 80 euros ; 2022 : 140 euros (+ 80%)

— Pellets = + 90 euros par mois

- Consommation moyenne de 4 tonnes par an : de 130 à 220 euros **(+90 euros)**
- Prix sac 15Kg fin 2021 : 6 euros ; 2022 : 10 euros (+70%)

— Essence : + 40 euros par mois

- Consommation moy. de 25.000 KM/an (5L/100km) : de 160 à 190 euros **(+40 euros)**
- Prix litre essence fin 2021 : 1,6 euros 2022 ; 1,8 euros (+20%)

Prenons un exemple : une famille monoparentale qui vit dans un appartement en ville et qui se chauffe au gaz : ses factures d'énergie passent de 145 euros à 520 euros par mois

Autre exemple : un couple avec enfants qui vit dans une maison unifamiliale et qui se chauffe au mazout : ses factures passent de 175 euros à 410 euros

Une situation intenable

Avec cette explosion des prix, la situation est devenue intenable pour des centaines de milliers de citoyen.nes belges et des millions de citoyen.nes européen.nes¹.

Rappelons qu'en Belgique, 50 % de la population gagne moins de 2200 euros net par mois...

Remarques importantes

- Ces chiffres ne montrent pas véritablement l'ampleur du problème vécus par de nombreux citoyens et citoyennes. En effet, l'impact de la hausse des prix du gaz et de l'électricité varie grandement selon les ménages et dépend en grande partie des revenus (Le choc le plus grand est subi par les bas revenus), de la consommation, de l'isolation, de la présence de panneaux photovoltaïques, mais aussi des contrats (dont les prix peuvent varier du simple au double). Sur les réseaux sociaux, se multiplient les publications montrant les factures de régularisation et les nouveaux acomptes demandés par les fournisseurs, avec des montants qui atteignent parfois 550 euros par mois pour le gaz et 450 euros par mois pour l'électricité !
- Au niveau global : De septembre 2021 à août 2022, en tenant compte de la diminution de la TVA sur le gaz et l'électricité et les baisses d'accises sur l'essence et le diesel, les ménages ont déboursé 8 milliards d'euros en plus pour le gaz, l'électricité, le mazout de chauffage, l'essence et le diesel qu'en 2019.
- Outre les factures d'énergie, il y a aussi d'autres factures qui sont incompressibles (loyer : 700 euros par mois ; eau : 20 euros par mois ; TV/internet/tel : 100 euros par mois ; assurance voiture : 70 euros par mois...)
- L'inflation ne touche pas que les prix de l'énergie :
- La situation va continuer à s'aggraver : les ménages avec un contrat à prix fixe ne subissent pas encore le choc tant que leur contrat n'expire pas. Sans oublier que les prix peuvent continuer d'augmenter, et qu'il est maintenant impossible d'avoir un contrat à prix fixe, et que les prix des contrats avec les fournisseurs sont réactualisés tous les mois
- L'indexation des salaires a pu limiter la casse pour de nombreux ménages, mais n'oublions pas que l'indexation ne constitue qu'un rattrapage partiel de l'inflation (notamment du fait que l'indexation ne prend pas en compte les prix des carburants) que plus de 40% des salaires des travailleuses sont indexés seulement une fois par an (en janvier 2023)
- Les bénéficiaires du tarif social (concerne 20 % de la population) sont relativement protégés, mais cela reste insuffisant. En effet, celles et ceux qui bénéficient du tarif social paient aujourd'hui l'électricité au même prix que celui du marché en 2018.²

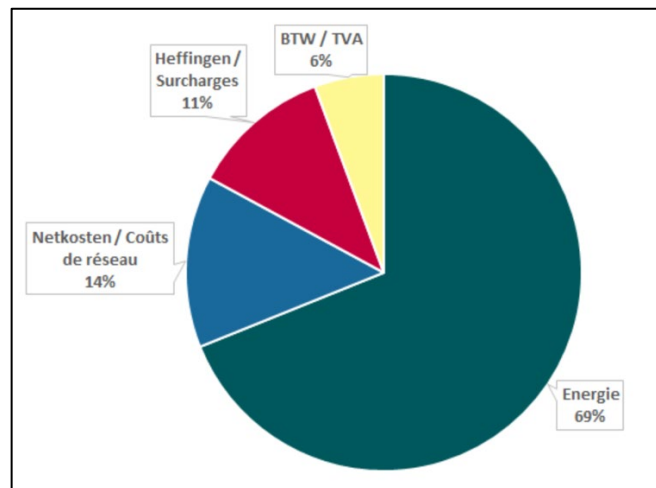
¹ Une étude récente de la Confédération européenne des syndicats (CES) et l'Institut syndical européen (ETUI) montre que cette situation impose désormais aux travailleurs les moins bien rémunérés de 16 États membres de l'UE sur les 27 de mettre de côté l'équivalent **au moins** un mois de salaire pour payer leur énergie, alors que cette situation ne concernait que huit États l'an dernier. En Belgique, le travailleur touchant un salaire minimum (1.842 euros) devra travailler au minimum 37 jours pour payer sa facture d'énergie en 2022.

² Tarif social électricité (Q3 2022 ; monohoraire ; TVA compris 6 %) : 25 centimes kWh (à la place de 45 centimes kWh). Tarif social pour le gaz (Q3 2022) : 3 centimes kWh (à la place de 12 centimes).

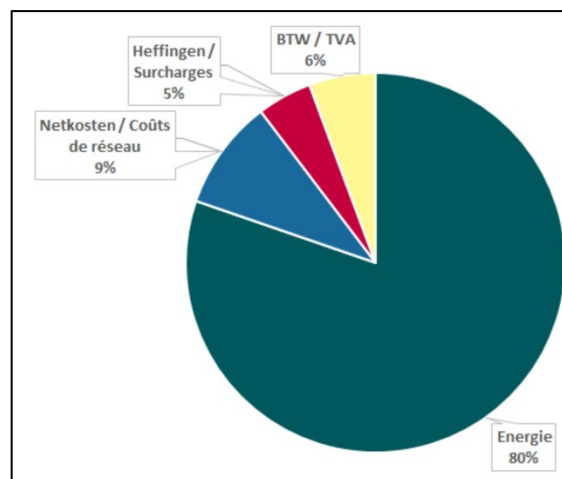
Comment se compose la facture d'énergie ?

Lorsqu'on paie sa facture énergétique, le coût de l'énergie ne représente qu'une partie de la facture. En Wallonie, Pour l'électricité, c'est 69%, et pour le gaz, c'est 80%. Le reste est composé des coûts liés à la gestion du réseau, de la TVA, et des « surcharges » fédérales (accises) et régionales (OSP (obligations de service public) : fonds énergie, éclairage public, guidance sociale des CPAS, financement de la CWAPE (régulateur wallon) ; ... ; « soutien aux énergies renouvelables » : certificats verts ; certificats verts off-shore ...)

Électricité en Wallonie – Résidentiel (septembre 2022)



Gaz naturel en Wallonie – Résidentiel (septembre 2022)



Quelles conséquences pour les entreprises ?

Tout comme pour les ménages, la situation peut varier fortement en fonction des secteurs et des entreprises mais il est clair qu'une partie importante des entreprises se retrouve en grande difficulté.

Tous les boulangers vont-ils fermer ?

De nombreux indépendants et de PME, qui constituent le moteur principal de l'économie belge, sont au bord de l'étranglement.

Les exemples les plus frappants de ces dernières semaines concernent les boulangers et les bouchers avec des factures mensuelles passant de 1.500 euros par mois à 5.000 ou 6.000 euros par mois, voire plus. Certains ont déjà décidé de mettre la clé sous la porte.

Autre exemple ; un petit supermarché du centre-ville de Châtelet a vu sa facture mensuelle passer de 9.000 euros à 34.000 euros.

Les prix de l'énergie étranglent également plusieurs grandes entreprises industrielles et les baisses et arrêts de production se multiplient :

- les fonderies, l'aciérie, la chimie sont les premiers secteurs industriels touchés par les arrêts de production (Nyrstar a annoncé des réductions sensibles de la production en Europe) ;
- dans le secteur des engrais et de l'agrochimie, Yara a réduit sa production à 35 % de ses capacités en fermant notamment son site de Tertre. Le fabricant belge d'engrais Rosier devra sans doute arrêter également sa production, faute aussi de matière première ;
- dans le secteur sidérurgique, c'est Aperam qui est contraint de réduire ses activités à Genk, alors que Châtelet travaille en équipe réduite ;
- le verrier AGC suspend en partie sa production dans son usine de Mol ;
- l'unité de filage de Sioen est au ralenti. La hausse des coûts énergétiques a poussé la direction à suspendre la moitié de la production ;
- le producteur de tapis Balta-Victoria, dont l'usine de Wielsbeke (Flandre occidentale) est à l'arrêt depuis deux mois ;
- le secteur brassicole belge tire aussi la sonnette d'alarme.

Les entreprises sont-elles aidées ?

Toutes les entreprises ne sont pas logées à la même enseigne. Alors que les demandes d'aides d'urgences se multiplient du côté du banc patronal, il faut savoir que les entreprises sont déjà aidées depuis des années du point de vue des coûts énergétiques.

Il y a d'une part les entreprises qui sont dans ce qu'on appelle les accords de branche : En échange d'investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique, celles-ci bénéficient d'une réduction de la facture d'énergie (réduction de la cotisation fédérale sur l'énergie, exonération partielle de la surcharge ELIA et des certificats verts wallons)

Globalement, vu qu'ils se réalisent sur base volontaire et sans réel contrôle, ces accords de branche n'ont pas donné les résultats escomptés : les calculs d'IEW, le total des aides reçues entre 2014 et 2019 (750 millions d'euros) est trois fois supérieur aux investissements visant à diminuer la consommation énergétique.

D'autre part, les entreprises « électro-intensives » bénéficient de mesures de soutien appelées mesures de « compensation des coûts indirects ». Afin de « soutenir la compétitivité de l'approvisionnement des installations industrielles les plus intensives en électricité », la mesure de « compensation des coûts indirects » a pour objectif de compenser les coûts indirects induits par le mécanisme européen de quotas de CO₂ au bénéfice des consommateurs industriels qui sont exposés à un risque important de « fuite de carbone » (*Carbon leakage*), à savoir la délocalisation d'activités industrielles hors de l'Union européenne.

Entre 2019 et 2020 le budget total des aides « *Carbon leakage* » est passé de 7,5 millions à 20 millions. Un nouveau dispositif législatif est en cours au niveau du gouvernement wallon afin de tenir compte des nouvelles lignes directrices adoptées par la Commission européenne en décembre 2021.

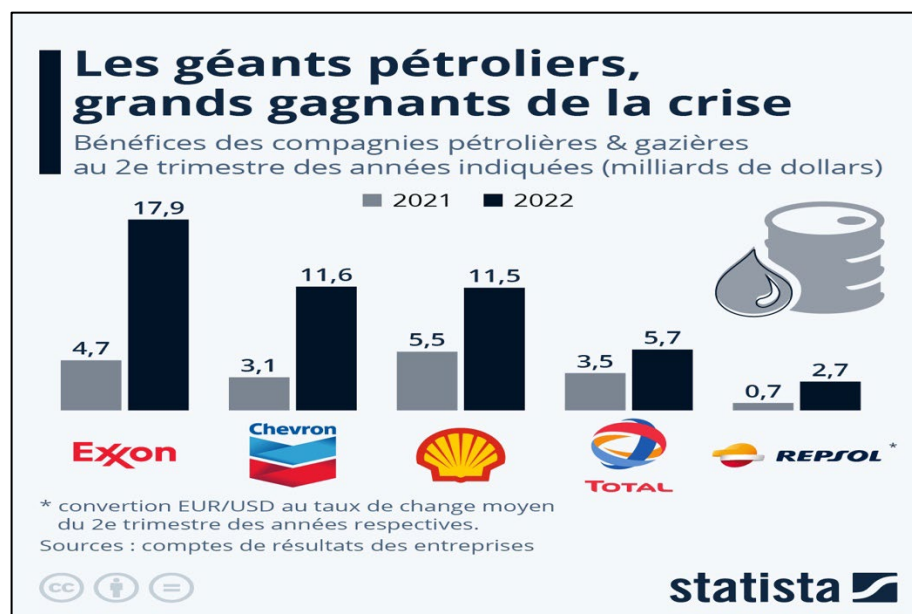
Dans le même temps, le secteur énergétique fait des surprofits

et reverse des maxi dividendes

« Grâce » à la crise, Engie-Electrabel engrange des milliards de surprofits (2 milliards depuis le début de la crise) .

ELIA : l'action du gestionnaire du réseau d'électricité à haute tension en Belgique a vu son action en bourse s'envoler : Entre les premières heures de la guerre et aujourd'hui, l'action a augmenté de plus de 20 %.

N'oublions pas les multinationales du pétrole, dont les bénéfices semestriels battent tous les records. Le graphique ci-dessous montre les bénéfices réalisés lors du seul 2^{ème} trimestre 2022 (comparativement au 2^{ème} trimestre 2021).



Il n'y a pas que le secteur énergétique qui se portent bien

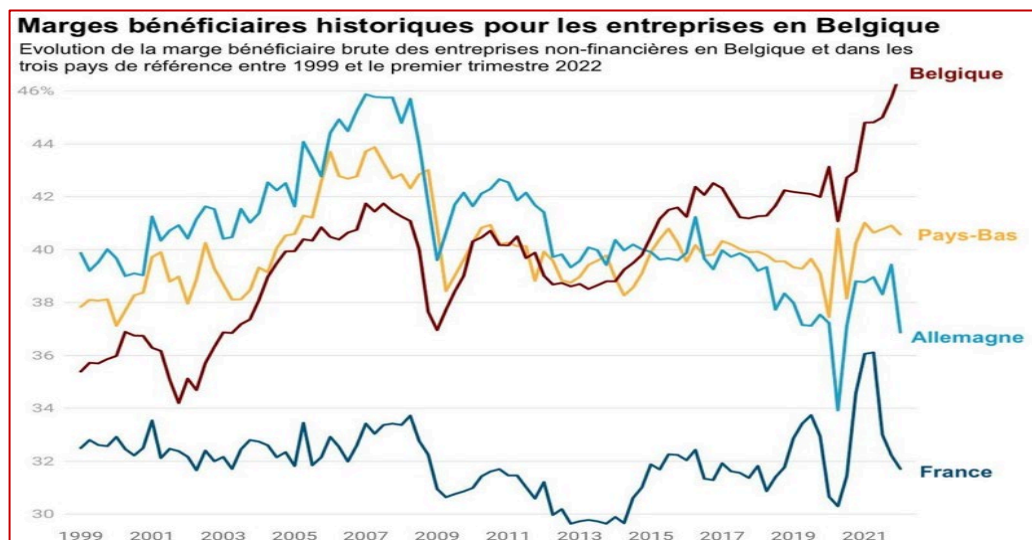
Même si la situation risque de se dégrader fin 2022, il ne faut pas oublier que de nombreuses entreprises se sont très bien portées en 2021, et ont continué à bien se porter au cours du premier semestre 2022.

Les banques : les résultats avant impôts des quatre grandes banques belges atteignent un montant proche de 6 milliards d'euros en 2021.

Le BEL 20 et les entreprises cotées en bourse : plus de la moitié des entreprises belges ont augmenté leurs dividendes en 2021. Les bénéficiaires totaux des entreprises cotées sur Euronext Bruxelles affichent un bénéfice record de 21,4 milliards d'euros, contre 10,4 milliards en 2020. Une entreprise sur dix à peine réduit ou supprime son dividende.

Les grandes entreprises (non financières) : les 28 entreprises qui affichent un chiffre d'affaire supérieur à 1 milliard d'euros, ont vu leurs ventes progresser en 2021 de 25%, pour atteindre 63 milliards d'euros, et leur bénéfice net quasi doubler à 4,3 milliards d'euros.

Globalement, les marges brutes d'exploitation des entreprises non financières belges battent également des records et, comme le montre le graphique ci-dessous, se démarquent clairement des pays voisins.



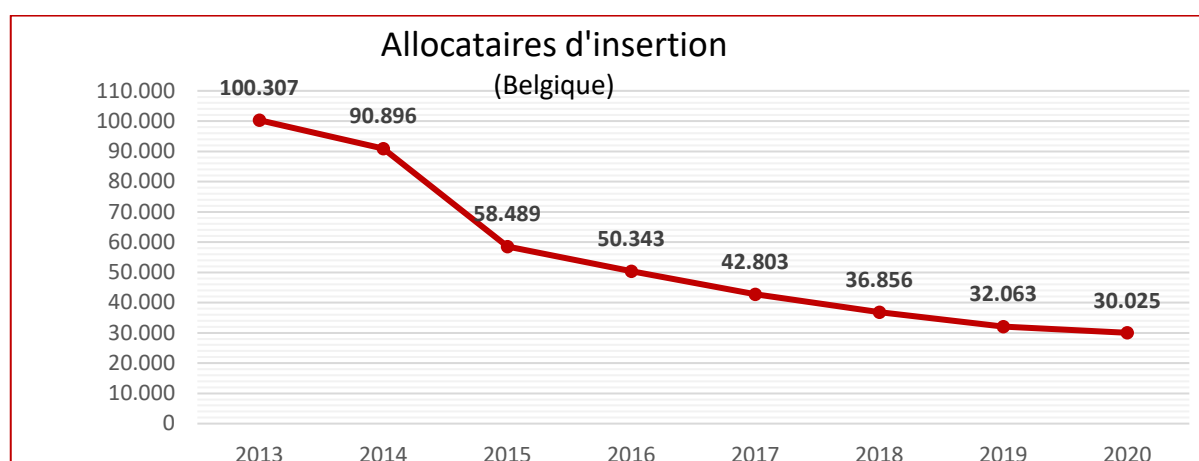
Source : Eurostat.

Quelles conséquences pour le secteur public et le non-marchand ?

Ce phénomène touche particulièrement les jeunes qui, depuis la mise en place de la limitation dans le temps des allocations d'insertion et des restrictions d'accès à ce système, sont des dizaines de milliers à s'être retrouvés sans ressources, contraints de faire appel au CPAS, à la solidarité familiale ou d'accepter le premier emploi précaire venu.

Ici aussi, quelques chiffres et graphiques permettent de se faire une idée de l'ampleur du désastre : la Belgique comptait 100.307 allocataires d'insertion en 2011. En 2020, ils n'étaient plus que 30.024 !

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2013 - 2021
Bruxelles	16.368	14.132	7.945	5.934	5.138	4.613	4.000	3.524	-78,5 %
Flandre	22.204	21.149	15.212	12.643	10.610	8.875	7.583	7.088	-68,1 %
Wallonie	61.736	55.615	35.332	31.767	27.056	23.369	20.481	19.413	-68,6 %
Total	100.307	90.896	58.489	50.343	42.803	36.856	32.063	30.025	-70,1 %



Quelles conséquences pour les finances publiques ?

Alors que les finances publiques étaient déjà fortement sous pression, en particulier après les déficits accumulés ces dernières années suite à la crise covid, cette nouvelle crise, combinée aux nouvelles prévisions économiques qui se dégradent, va encore aggraver les déficits publics, et cela à tous les niveaux de pouvoir

Au niveau fédéral : le déficit budgétaire 2023 devrait s'alourdir de 5 milliards d'euros pour atteindre 31,5 milliards. Et cela, c'est sans tenir compte des mesures supplémentaires que les différents niveaux de pouvoir pourraient encore prendre pour aider ménages et entreprises à passer l'hiver.

Au niveau wallon : Suite au dernier conclave budgétaire, il apparaît que le gouvernement table sur un déficit de 3,1 milliards pour l'année 2023, avec un « effort » lié à la crise énergétique de 430 millions d'euros. Le gouvernement annonce cependant que ces efforts ne viendront pas augmenter l'endettement de la Région, le gouvernement ayant préféré aller chercher des ressources dans le plan de relance wallon et dans les trésoreries des UAP (Unités d'Administration publiques, telles que la SOGEPA, la SRIW, etc).

NB : avant cette crise, le gouvernement wallon avait intégré les recommandations du groupe d'expert sur la dette, en particulier la réalisation d'un « effort » budgétaire structurel et cumulatif de 150 millions par an (1 % de recettes) jusqu'en 2030. La FGTB wallonne rappelle que cette orientation austéraitaire est tout sauf la bonne solution. Elle est inefficace économiquement et intenable socialement.

Au niveau communal : beaucoup étaient déjà en difficulté, mais la facture énergétique, l'augmentation des prix des matériaux, mais aussi l'indexation des coûts salariaux a également un impact fort mais il est hors de question pour la FGTB de la remettre en cause). Sans mesures d'urgence, le risque est grand de voir des communes forcées de réduire ou stopper des services publics offerts à la population (comme par exemple la fermeture des piscines ou centres sportifs, mais aussi le fonctionnement des CPAS, qui font face à une forte hausse de demandes).

NB : les mesures prises pour lutter contre la flambée des prix de l'énergie ont coûté aux 27 États de l'UE près de 450 milliards d'euros. (Allemagne : 100 milliards ; Italie : 59 milliards ; Belgique : 5 milliards)³

³ L'UE a déjà dépensé près de 450 milliards d'euros contre la crise énergétique. (2022, 21 septembre). *L'Écho*.

Quelles conséquences pour l'économie ?

Au niveau mondial

Le FMI vient de publier son rapport d'automne sur l'état de l'économie pour l'année 2023. Comme on s'y attendait, les prévisions annoncent une croissance mondiale moins importante que prévu (2,7%) mise à mal par la guerre et l'inflation.

Pour le FMI, cette faible croissance reflète le ralentissement des principales économies » – États-Unis, Europe et Chine. La croissance aux USA a été révisée à tout juste 1,6 % en 2022, contre 2,3 % attendus en juillet. 2023 pourrait être plus difficile encore, le Fonds tablant sur 1 %. La Chine, deuxième puissance économique mondiale, devrait de son côté connaître en 2022 sa pire année depuis plus de quarante ans, si l'on excepte la pandémie en 2020, avec une croissance attendue de tout juste 3,2 %,

Au niveau européen

Dans la zone euro, la situation n'est guère meilleure. Selon le FMI, la récession en Allemagne et en Italie est inévitable en 2023 (respectivement - 0,3 % et - 0,2 %). Mais il est probable que beaucoup d'autres pays en Europe devront également faire face à une récession : le FMI déclare en effet : « Le pire reste à venir et, pour beaucoup, 2023 aura l'effet d'une récession ». La BCE a également averti que les pays de la zone euro pourraient se retrouver dans un scénario de récession de près de 1% en 2023.

Au niveau belge

Alors qu'en février 2022 le Bureau du plan prévoyait une croissance de 3% en 2022, il s'attend désormais à une croissance 2,6% sur l'année, avec une récession pour le dernier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023. La croissance du PIB ne devrait se monter qu'à 0,5% en 2023.

